

Un des individus arrêtés faussait la bascule délinquant des provisions au soldat.

Plusieurs contrôleurs ont été révoqués ou déplacés pour avoir trépidé dans cette affaire.

La dénonciation est partie d'un fournisseur allemand Messin qui ne faisait aucun cadeau aux employés, et qui, pour ce motif, se voyait refuser toutes livraisons.

De nouvelles arrestations sont probables. Un article du « Secolo » favorable à la France.

Milan, 29 février. — Sous le titre « Politique », le « Secolo » publie un nouvel article dans lequel il démontre que l'Italie, au milieu de l'incendie qui menace d'embraser l'Europe, doit suivre une politique de neutralité comme en 1870.

Cette époque, elle a obéi à l'esprit de conservation; aujourd'hui cette attitude lui est imposée par un devoir de reconnaissance envers la France, dont le but unique et constant est d'obtenir la restitution de l'Alsace et de la Lorraine, et non de déclencher la guerre à l'Italie.

S'il existe des malentendus entre les deux puissances, il faut les dissiper; une guerre avec la France serait non seulement un crime contre l'Italie mais contre la civilisation.

Nos députés doivent vouloir et au besoin imposer, malgré les pressions venant de haut, une politique de neutralité qui est la seule politique de paix.

Le Pape et la triple alliance. Rome, 29 février. — La commission cardinalice, récemment nommée pour examiner la situation de la papauté dans l'éventualité de complications internationales auxquelles l'Italie serait mêlée, aurait reconnu la nécessité du départ du Saint-Père pour assurer ailleurs la liberté de ses communications avec le monde catholique.

Il paraît certain, en effet, que les traités d'alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, contiennent une clause garantissant le maintien du status quo à Rome.

C'est pour cela que le Pape a renouvelé, devant les pèlerins allemands, la revendication de son indépendance, comme il le fera vendredi devant les cardinaux, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement.

Le jugement sur M. Wilson. Paris, 1er mars, 12 h. 24. — Les avis sont toujours partagés, concernant le jugement de Wilson, de demain. Sa condamnation comme son acquittement est possible.

On prête à un des nombreux juges d'ins-truction qui se sont occupés des affaires Wilson, la déclaration suivante: « Wilson sera peut-être acquitté mais il sortira de là, absolument flétri et déshonoré. »

L'acquittement probable de M. Carvalho. Paris, 1er mars, 12 h. 24. — On prévoit l'acquittement, en appel, de M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique.

Départ du prince Guillaume pour San-Remo. Carlsruhe, 29 février. — Le prince Guillaume est parti cette nuit pour San Remo.

Le Budget militaire. Paris, 29 février. — Le général Legerot a été entendu par la commission du budget sur la nouvelle mesure de répartition du crédit de guerre.

Les crédits de 800,000 francs pour les cadres de sous-officiers et de 50,000 francs pour augmenter le nombre des réserves faites 29 jours, ont été acceptés sans objection.

Celui de 100,000 francs pour cinq inspecteurs d'armée à donner à deux des objections. Le général Legerot veut que la durée des fonctions ne soit pas limitée par décret et que les inspecteurs soient maintenus en activité au-delà de la limite d'âge.

Le ministre de la guerre, ayant déclaré qu'il démissionnerait si ce crédit n'était pas voté, la commission a renoncé aux objections, tout en faisant observer que le loi de 1893, s'oppose au maintien en activité des généraux âgés de plus de 65 ans.

Le général Legerot a indiqué incidemment que trois chefs sont déjà arrêtés; ceux des généraux Favier, Wolff et Lewal; pour les deux autres postes, il est question des généraux de Miribel et de Galliflet.

Un discours de M. Crispi. Rome, 29 février. — A la Chambre, M. Crispi, répondant à une question déclare que le gouver-nement italien a fait tout le possible pour l'éta-blissement d'un tarif conventionnel italo-français; il espère que la Chambre ne voudra pas examiner de discussion à son sujet; il serait fâché que le parlement se mit en lutte avec la France. Si ailleurs, il a été proféré des paroles qui nous ont affligés, l'Italie doit répondre par un silence éloquent. Le tiers parti n'a aussi son indépendance concordante dans ses négociations; il faut voir malheureusement des départs mais, non des dissensions entre les deux nations; nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

L'Europe nous rendra justice que nous ne pouvons ni devons faire plus ou moins que nous avons fait.

M. Crispi, après l'histoire des négociations, dit: « Si demain nous sommes obligés d'appliquer le tarif général, la faute n'en est pas à nous. Ce son-dit nous publierons un décret modifiant beaucoup d'articles de notre tarif général envers la France; il s'agit de défendre et non d'offenser. Il faut que l'Italie ait aussi son indépendance économique et financière. Aidez-vous et nous vous suivrons. » (Applaudissements.)

Les sociétés ouvrières de production. — Les sociétés à capital variable. Paris, 29 février. — La commission extraparlementaire des associations ouvrières s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur.

Elle a adopté, après avoir entendu le représentant de la direction générale de l'enseignement, un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu les parts d'intérêt et actions

des sociétés ouvrières de production, lorsque le capital de ces sociétés, divisé par le nombre des associés, ne représentera qu'une fraction inférieure à 2 000 fr.

La commission s'est ensuite occupée des titres III et IV de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable. Elle a particulièrement porté son attention sur la durée de la responsabilité des associés après le départ de la société.

Cette question a été renvoyée à l'examen de la sous-commission, et la décision qui sera prise sera soumise à la commission générale dans sa prochaine séance.

Le procès Wilson. Paris, 29 février. — Le tribunal a terminé sa délibération.

Des personnes bien renseignées prétendent que les juges, dans le pouvoir motivé en droit les faits reprochés à M. Wilson et à ses complices, se seraient résolus à les renvoyer de la poursuite.

C'est le bruit qui court au Palais. Il est cependant plus prudent d'attendre à demain, jour auquel le tribunal a fixé le prononcé de son jugement.

L'abbé Caffarel et autres sera reprise la semaine prochaine. Le jour des audiences n'est pas encore convenu.

Les bureaux de placement. Paris, 29 février. — Après les garçons coiffeurs, les membres des autres corporations qui doivent passer par les bureaux de placement, recommencent les manifestations de l'année dernière.

Toutefois, la préfecture de police a donné les ordres les plus sévères pour réprimer tout désordre.

De nombreux groupes de garçons marchands de vins s'étaient formés, à midi, aux Halles pour aller manifester devant les principaux bureaux de plusieurs arrondissements. Ils ont été dispersés par des gardiens de la paix.

Quelques manifestations ont été arrêtées. Ce sont de nouveaux diables qui suivent le mot d'ordre donné par une société secrète.

Le Kronprinz. San-Remo, 29 février. — Le docteur Kassaul, après avoir déclaré que le prince impérial n'avait aucun organe respiratoire atteint, a cependant reconnu que la maladie avait fait énormes progrès et que le prince était intérioritément en complet décomposition.

Le docteur Bergmann a également annoncé cette nouvelle à la princesse impériale.

Les préparatifs militaires de l'Allemagne. Berlin, 29 février. — Aux grandes manœuvres de cette année, prendront part la garde du corps et le 3e corps d'armée. Ils opéreront durant trois jours contre un ennemi imaginaire. Le 4e régiment de cavalerie sera adjoint aux exercices de la garde du corps.

Une place particulièrement importante sera faite aux mouvements de la cavalerie.

Le 3e corps d'armée et la garde du corps renferment chacun une division de cavalerie de six régiments avec deux batteries montées et un état-major.

Pour donner plus de valeur à ces exercices de cavalerie qui doivent former la partie principale des opérations, l'état-major de la 7e brigade de cavalerie sera adjoint au 11e corps, avec 10e régiment de hussards de Muldebourg et le 5e régiment des cuirassiers de la Prusse orientale.

Les chefs de l'armée allemande se trouvent en ce moment à donner une plus grande extension à la cavalerie, afin de pouvoir lutter sans trop de désavantages contre la cavalerie russe en cas de guerre.

C'est dans ce but que les régiments de cavalerie de corps d'armée n° II, IX, X, XI, XIII, XIV et XV devront aussi durant les manœuvres d'automne, se livrer à des exercices particuliers tendant à donner aux unités de cavalerie plus de rapidité dans leurs mouvements.

Le programme des manœuvres renferme aussi un projet d'exercice de p. nonnions qui aurait lieu au mois d'août sur la Vistule, entre les forteresses de Thorn et de Grandenz. Y prendraient part le bataillon des pionniers de la garde; le bataillon métrique et un régiment de pionniers saxons.

A Grandenz même auront lieu des exercices de siège, exécutés par le 1er bataillon des pionniers de Prusse, le 2e bataillon des pionniers de la Pologne et le 3e bataillon des pionniers saxons.

Chacun de ces exercices durera 13 jours. Les troupes devront rentrer dans leurs garnisons avant le 30 septembre.

Ce qui rend ce programme particulièrement intéressant, c'est qu'il contient en quelque sorte la répétition préparatoire des opérations qui manœuvreraient pas de se produire dans le cas d'une guerre avec la Russie.

En attendant que le tarif conventionnel italo-français soit adopté, il est probable que nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

Le tiers parti n'a aussi son indépendance concordante dans ses négociations; il faut voir malheureusement des départs mais, non des dissensions entre les deux nations; nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

L'Europe nous rendra justice que nous ne pouvons ni devons faire plus ou moins que nous avons fait.

M. Crispi, après l'histoire des négociations, dit: « Si demain nous sommes obligés d'appliquer le tarif général, la faute n'en est pas à nous. Ce son-dit nous publierons un décret modifiant beaucoup d'articles de notre tarif général envers la France; il s'agit de défendre et non d'offenser. Il faut que l'Italie ait aussi son indépendance économique et financière. Aidez-vous et nous vous suivrons. » (Applaudissements.)

Les sociétés ouvrières de production. — Les sociétés à capital variable. Paris, 29 février. — La commission extraparlementaire des associations ouvrières s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur.

Elle a adopté, après avoir entendu le représentant de la direction générale de l'enseignement, un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu les parts d'intérêt et actions

des sociétés ouvrières de production, lorsque le capital de ces sociétés, divisé par le nombre des associés, ne représentera qu'une fraction inférieure à 2 000 fr.

La commission s'est ensuite occupée des titres III et IV de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable. Elle a particulièrement porté son attention sur la durée de la responsabilité des associés après le départ de la société.

Cette question a été renvoyée à l'examen de la sous-commission, et la décision qui sera prise sera soumise à la commission générale dans sa prochaine séance.

Le procès Wilson. Paris, 29 février. — Le tribunal a terminé sa délibération.

Des personnes bien renseignées prétendent que les juges, dans le pouvoir motivé en droit les faits reprochés à M. Wilson et à ses complices, se seraient résolus à les renvoyer de la poursuite.

C'est le bruit qui court au Palais. Il est cependant plus prudent d'attendre à demain, jour auquel le tribunal a fixé le prononcé de son jugement.

L'abbé Caffarel et autres sera reprise la semaine prochaine. Le jour des audiences n'est pas encore convenu.

Les bureaux de placement. Paris, 29 février. — Après les garçons coiffeurs, les membres des autres corporations qui doivent passer par les bureaux de placement, recommencent les manifestations de l'année dernière.

Toutefois, la préfecture de police a donné les ordres les plus sévères pour réprimer tout désordre.

De nombreux groupes de garçons marchands de vins s'étaient formés, à midi, aux Halles pour aller manifester devant les principaux bureaux de plusieurs arrondissements. Ils ont été dispersés par des gardiens de la paix.

Quelques manifestations ont été arrêtées. Ce sont de nouveaux diables qui suivent le mot d'ordre donné par une société secrète.

Le Kronprinz. San-Remo, 29 février. — Le docteur Kassaul, après avoir déclaré que le prince impérial n'avait aucun organe respiratoire atteint, a cependant reconnu que la maladie avait fait énormes progrès et que le prince était intérioritément en complet décomposition.

Le docteur Bergmann a également annoncé cette nouvelle à la princesse impériale.

Les préparatifs militaires de l'Allemagne. Berlin, 29 février. — Aux grandes manœuvres de cette année, prendront part la garde du corps et le 3e corps d'armée. Ils opéreront durant trois jours contre un ennemi imaginaire. Le 4e régiment de cavalerie sera adjoint aux exercices de la garde du corps.

Une place particulièrement importante sera faite aux mouvements de la cavalerie.

Le 3e corps d'armée et la garde du corps renferment chacun une division de cavalerie de six régiments avec deux batteries montées et un état-major.

Pour donner plus de valeur à ces exercices de cavalerie qui doivent former la partie principale des opérations, l'état-major de la 7e brigade de cavalerie sera adjoint au 11e corps, avec 10e régiment de hussards de Muldebourg et le 5e régiment des cuirassiers de la Prusse orientale.

Les chefs de l'armée allemande se trouvent en ce moment à donner une plus grande extension à la cavalerie, afin de pouvoir lutter sans trop de désavantages contre la cavalerie russe en cas de guerre.

C'est dans ce but que les régiments de cavalerie de corps d'armée n° II, IX, X, XI, XIII, XIV et XV devront aussi durant les manœuvres d'automne, se livrer à des exercices particuliers tendant à donner aux unités de cavalerie plus de rapidité dans leurs mouvements.

Le programme des manœuvres renferme aussi un projet d'exercice de p. nonnions qui aurait lieu au mois d'août sur la Vistule, entre les forteresses de Thorn et de Grandenz. Y prendraient part le bataillon des pionniers de la garde; le bataillon métrique et un régiment de pionniers saxons.

A Grandenz même auront lieu des exercices de siège, exécutés par le 1er bataillon des pionniers de Prusse, le 2e bataillon des pionniers de la Pologne et le 3e bataillon des pionniers saxons.

Chacun de ces exercices durera 13 jours. Les troupes devront rentrer dans leurs garnisons avant le 30 septembre.

Ce qui rend ce programme particulièrement intéressant, c'est qu'il contient en quelque sorte la répétition préparatoire des opérations qui manœuvreraient pas de se produire dans le cas d'une guerre avec la Russie.

En attendant que le tarif conventionnel italo-français soit adopté, il est probable que nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

Le tiers parti n'a aussi son indépendance concordante dans ses négociations; il faut voir malheureusement des départs mais, non des dissensions entre les deux nations; nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

L'Europe nous rendra justice que nous ne pouvons ni devons faire plus ou moins que nous avons fait.

M. Crispi, après l'histoire des négociations, dit: « Si demain nous sommes obligés d'appliquer le tarif général, la faute n'en est pas à nous. Ce son-dit nous publierons un décret modifiant beaucoup d'articles de notre tarif général envers la France; il s'agit de défendre et non d'offenser. Il faut que l'Italie ait aussi son indépendance économique et financière. Aidez-vous et nous vous suivrons. » (Applaudissements.)

Les sociétés ouvrières de production. — Les sociétés à capital variable. Paris, 29 février. — La commission extraparlementaire des associations ouvrières s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur.

Elle a adopté, après avoir entendu le représentant de la direction générale de l'enseignement, un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu les parts d'intérêt et actions

des sociétés ouvrières de production, lorsque le capital de ces sociétés, divisé par le nombre des associés, ne représentera qu'une fraction inférieure à 2 000 fr.

La commission s'est ensuite occupée des titres III et IV de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable. Elle a particulièrement porté son attention sur la durée de la responsabilité des associés après le départ de la société.

Cette question a été renvoyée à l'examen de la sous-commission, et la décision qui sera prise sera soumise à la commission générale dans sa prochaine séance.

Le procès Wilson. Paris, 29 février. — Le tribunal a terminé sa délibération.

Des personnes bien renseignées prétendent que les juges, dans le pouvoir motivé en droit les faits reprochés à M. Wilson et à ses complices, se seraient résolus à les renvoyer de la poursuite.

C'est le bruit qui court au Palais. Il est cependant plus prudent d'attendre à demain, jour auquel le tribunal a fixé le prononcé de son jugement.

L'abbé Caffarel et autres sera reprise la semaine prochaine. Le jour des audiences n'est pas encore convenu.

Les bureaux de placement. Paris, 29 février. — Après les garçons coiffeurs, les membres des autres corporations qui doivent passer par les bureaux de placement, recommencent les manifestations de l'année dernière.

Toutefois, la préfecture de police a donné les ordres les plus sévères pour réprimer tout désordre.

De nombreux groupes de garçons marchands de vins s'étaient formés, à midi, aux Halles pour aller manifester devant les principaux bureaux de plusieurs arrondissements. Ils ont été dispersés par des gardiens de la paix.

Quelques manifestations ont été arrêtées. Ce sont de nouveaux diables qui suivent le mot d'ordre donné par une société secrète.

Le Kronprinz. San-Remo, 29 février. — Le docteur Kassaul, après avoir déclaré que le prince impérial n'avait aucun organe respiratoire atteint, a cependant reconnu que la maladie avait fait énormes progrès et que le prince était intérioritément en complet décomposition.

Le docteur Bergmann a également annoncé cette nouvelle à la princesse impériale.

En attendant que le tarif conventionnel italo-français soit adopté, il est probable que nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

Le tiers parti n'a aussi son indépendance concordante dans ses négociations; il faut voir malheureusement des départs mais, non des dissensions entre les deux nations; nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

L'Europe nous rendra justice que nous ne pouvons ni devons faire plus ou moins que nous avons fait.

M. Crispi, après l'histoire des négociations, dit: « Si demain nous sommes obligés d'appliquer le tarif général, la faute n'en est pas à nous. Ce son-dit nous publierons un décret modifiant beaucoup d'articles de notre tarif général envers la France; il s'agit de défendre et non d'offenser. Il faut que l'Italie ait aussi son indépendance économique et financière. Aidez-vous et nous vous suivrons. » (Applaudissements.)

Les sociétés ouvrières de production. — Les sociétés à capital variable. Paris, 29 février. — La commission extraparlementaire des associations ouvrières s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur.

Elle a adopté, après avoir entendu le représentant de la direction générale de l'enseignement, un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu les parts d'intérêt et actions

des sociétés ouvrières de production, lorsque le capital de ces sociétés, divisé par le nombre des associés, ne représentera qu'une fraction inférieure à 2 000 fr.

La commission s'est ensuite occupée des titres III et IV de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable. Elle a particulièrement porté son attention sur la durée de la responsabilité des associés après le départ de la société.

Cette question a été renvoyée à l'examen de la sous-commission, et la décision qui sera prise sera soumise à la commission générale dans sa prochaine séance.

Le procès Wilson. Paris, 29 février. — Le tribunal a terminé sa délibération.

Des personnes bien renseignées prétendent que les juges, dans le pouvoir motivé en droit les faits reprochés à M. Wilson et à ses complices, se seraient résolus à les renvoyer de la poursuite.

C'est le bruit qui court au Palais. Il est cependant plus prudent d'attendre à demain, jour auquel le tribunal a fixé le prononcé de son jugement.

L'abbé Caffarel et autres sera reprise la semaine prochaine. Le jour des audiences n'est pas encore convenu.

Les bureaux de placement. Paris, 29 février. — Après les garçons coiffeurs, les membres des autres corporations qui doivent passer par les bureaux de placement, recommencent les manifestations de l'année dernière.

Toutefois, la préfecture de police a donné les ordres les plus sévères pour réprimer tout désordre.

De nombreux groupes de garçons marchands de vins s'étaient formés, à midi, aux Halles pour aller manifester devant les principaux bureaux de plusieurs arrondissements. Ils ont été dispersés par des gardiens de la paix.

Quelques manifestations ont été arrêtées. Ce sont de nouveaux diables qui suivent le mot d'ordre donné par une société secrète.

Le Kronprinz. San-Remo, 29 février. — Le docteur Kassaul, après avoir déclaré que le prince impérial n'avait aucun organe respiratoire atteint, a cependant reconnu que la maladie avait fait énormes progrès et que le prince était intérioritément en complet décomposition.

Le docteur Bergmann a également annoncé cette nouvelle à la princesse impériale.

Les préparatifs militaires de l'Allemagne. Berlin, 29 février. — Aux grandes manœuvres de cette année, prendront part la garde du corps et le 3e corps d'armée. Ils opéreront durant trois jours contre un ennemi imaginaire. Le 4e régiment de cavalerie sera adjoint aux exercices de la garde du corps.

Une place particulièrement importante sera faite aux mouvements de la cavalerie.

Le 3e corps d'armée et la garde du corps renferment chacun une division de cavalerie de six régiments avec deux batteries montées et un état-major.

Pour donner plus de valeur à ces exercices de cavalerie qui doivent former la partie principale des opérations, l'état-major de la 7e brigade de cavalerie sera adjoint au 11e corps, avec 10e régiment de hussards de Muldebourg et le 5e régiment des cuirassiers de la Prusse orientale.

Les chefs de l'armée allemande se trouvent en ce moment à donner une plus grande extension à la cavalerie, afin de pouvoir lutter sans trop de désavantages contre la cavalerie russe en cas de guerre.

En attendant que le tarif conventionnel italo-français soit adopté, il est probable que nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

Le tiers parti n'a aussi son indépendance concordante dans ses négociations; il faut voir malheureusement des départs mais, non des dissensions entre les deux nations; nous éprouvons le vit et puissant désir qu'il n'y ait ni discussions ni querelles entre l'Italie et la France.

L'Europe nous rendra justice que nous ne pouvons ni devons faire plus ou moins que nous avons fait.

M. Crispi, après l'histoire des négociations, dit: « Si demain nous sommes obligés d'appliquer le tarif général, la faute n'en est pas à nous. Ce son-dit nous publierons un décret modifiant beaucoup d'articles de notre tarif général envers la France; il s'agit de défendre et non d'offenser. Il faut que l'Italie ait aussi son indépendance économique et financière. Aidez-vous et nous vous suivrons. » (Applaudissements.)

Les sociétés ouvrières de production. — Les sociétés à capital variable. Paris, 29 février. — La commission extraparlementaire des associations ouvrières s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur.

Elle a adopté, après avoir entendu le représentant de la direction générale de l'enseignement, un projet de loi tendant à exonérer de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu les parts d'intérêt et actions

des sociétés ouvrières de production, lorsque le capital de ces sociétés, divisé par le nombre des associés, ne représentera qu'une fraction inférieure à 2 000 fr.

La commission s'est ensuite occupée des titres III et IV de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable. Elle a particulièrement porté son attention sur la durée de la responsabilité des associés après le départ de la société.

Cette question a été renvoyée à l'examen de la sous-commission, et la décision qui sera prise sera soumise à la commission générale dans sa prochaine séance.

Le procès Wilson. Paris, 29 février. — Le tribunal a terminé sa délibération.

Des personnes bien renseignées prétendent que les juges, dans le pouvoir motivé en droit les faits reprochés à M. Wilson et à ses complices, se seraient résolus à les renvoyer de la poursuite.

C'est le bruit qui court au Palais. Il est cependant plus prudent d'attendre à demain, jour auquel le tribunal a fixé le prononcé de son jugement.

L'abbé Caffarel et autres sera reprise la semaine prochaine. Le jour des audiences n'est pas encore convenu.

Les bureaux de placement. Paris, 29 février. — Après les garçons coiffeurs, les membres des autres corporations qui doivent passer par les bureaux de placement, recommencent les manifestations de l'année dernière.

Toutefois, la préfecture de police a donné les ordres les plus sévères pour réprimer tout désordre.

De nombreux groupes de garçons marchands de vins s'étaient formés, à midi, aux Halles pour aller manifester devant les principaux bureaux de plusieurs arrondissements. Ils ont été dispersés par des gardiens de la paix.

Quelques manifestations ont été arrêtées. Ce sont de nouveaux diables qui suivent le mot d'ordre donné par une société secrète.

Le Kronprinz. San-Remo, 29 février. — Le docteur Kassaul, après avoir déclaré que le prince impérial n'avait aucun organe respiratoire atteint, a cependant reconnu que la maladie avait fait énormes progrès et que le prince était intérioritément en complet décomposition.

Le docteur Bergmann a également annoncé cette nouvelle à la princesse impériale.

Les préparatifs militaires de l'Allemagne. Berlin, 29 février. — Aux grandes manœuvres de cette année, prendront part la garde du corps et le 3e corps d'armée. Ils opéreront durant trois jours contre un ennemi imaginaire. Le 4e régiment de cavalerie sera adjoint aux exercices de la garde du corps.

Une place particulièrement importante sera faite aux mouvements de la cavalerie.

Le 3e corps d'armée et la garde du corps renferment chacun une division de cavalerie de six régiments avec deux batteries montées et un état-major.

Pour donner plus de valeur à ces exercices de cavalerie qui doivent former la partie principale des opérations, l'état-major de la 7e brigade de cavalerie sera adjoint au 11e corps, avec 10e régiment de hussards de Muldebourg et le 5e régiment des cuirassiers de la Prusse orientale.

Les chefs de l'armée allemande se trouvent en ce moment à donner une plus grande extension à la cavalerie, afin de pouvoir lutter sans trop de désavantages contre la cavalerie russe en cas de guerre.

Lettre Lilloise

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Un prochain congrès socialiste. — Les passages du Congrès socialiste de Lille à la Chambre de Commerce. — Le feu chez dom Bosco. — Histoire de quatorze voleurs.

Lille, le 29 février 1888. Lille n'aura bientôt plus rien à envier à Roubaix. Y aura-t-il un congrès socialiste, à Lille ou à Roubaix, c'est ce que nous ne savons pas.

M. Vallet-Roger, qui se tiendra ici les dimanche et lundi de Paques. Dans le rapport sur le Congrès de Lille, on estime que les cinq cents français votés ont été au moins dix fois mieux employés en secours aux ouvriers sans travail, dont les discours du Congrès n'empêchèrent pas le vote.

Le Conseil, parait-il, a surtout voté ce crédit pour acquiescer quelques voix aux prochaines élections municipales, ce vote ne lui en fera-t-il pas perdre plus qu'il n'en aura.

On rappelle que les élections municipales ont eu lieu en 1884, et que le Congrès de Lille n'a pas servi la majorité du conseil municipal d'alors qui tout entière est restée sur le carreau quelques semaines plus tard, et l'on se demande s'il n'en sera pas de même à Lille.

Une nouvelle qui a été bien accueillie par la population des faubourgs de Fives et de Saint-Maurice est celle de la suppression des passages à niveau, de la rue de Bouvines et de la rue de Bellevue qui isolaient de la ville une importante agglomération.

Dans le rapport déposé par M. Béchard, en novembre dernier sur le bureau de la Chambre (budget de 1888, travaux de chemins de fer), nous voyons à côté du crédit de 200,000 fr. ouvert par le chemin de fer du Nord pour dépense à faire en 1888 à la gare de Roubaix, un crédit de 1,100,000 francs pour la suppression des passages à niveau sur abords de Lille. 200,000 francs seraient prélevés sur l'exercice de 1887 et 700,000 sur l'exercice de 1888.

Comme vous le voyez il s'agit d'une très grosse dépense et ces travaux exigeront au moins deux ans avant d'être achevés.

Une autre suppression est en train de s'accomplir, moins heureuse puisqu'elle déplace une portion de la population du Nord, par son inévitabilité, sans doute, mais elle est à l'honneur de Lille. On va supprimer les passages à niveau sur abords de Lille. 200,000 francs seraient prélevés sur l'exercice de 1887 et 700,000 sur l'exercice de